

portant nomination du Directeur-  
Adjoint du Service de l'Elevage

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n° 70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 544/PR/MDRC du 29/12/1966, modifiant le décret n° 63-3/PR/MAC du 14 Janvier 1963 portant réorganisation du Ministère de l'Agriculture et de la Coopération ;
- VU le Décret n° 529/GP/MEAC/EL du 13 Décembre 1963 portant nomination du Directeur-Adjoint de l'Elevage ;
- VU les nécessités de Service ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Le Décret n° 529/GP/MEAC/EL du 13 Décembre 1963 est abrogé.

ARTICLE 2.- Monsieur HOUNDJE Michel, Vétérinaire Inspecteur de 1ère Classe, 1er échelon, précédemment Directeur de la Ferme d'Elevage du Sud à Kpinnou, est nommé Directeur-Adjoint du Service de l'Elevage et des Industries Animales.

ARTICLE 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

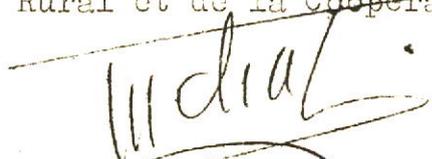
Fait à COTONOU, le 26 novembre 1971

Par le Conseil Présidentiel,

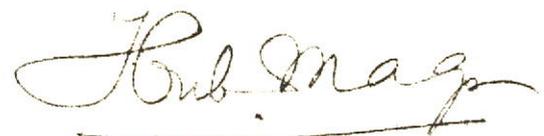


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.-

Le Ministre du Développement Rural et de la Coopération,



Mama CHABI.-



Hubert MAGA.-



Sourou-Migan APITHY.-

AMPLIATIONS :

P.C.P..... 6	
S.G.G..... 4	REGIONS & FERMES 10
M.D.R.C.... 5	J.O.R.D..... 1
SERVICES ..12	INTERESSE ..... 1
DIRELEVAGE 4	MCP 4 - CS 6 - IAA 1
DB-CF-DC-Solde 4	DEP-DGAJL-Dtion St. 6
DCCT-DN-IGF-Gde Chanc. 4	
Ministères 12 - HC 2	DI 8 - DFP + s/dtions.6

Le Ministre des Finances



Pascal CHABI-KAO